



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

haut débit

Question écrite n° 97376

Texte de la question

M. Pierre Moscovici attire l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, chargé des collectivités territoriales, sur le rapport du sénateur Hervé Maurey relatif au financement du déploiement du très haut débit en France. Il lui demande de bien vouloir lui en préciser les grandes lignes et de lui indiquer ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

M. Hervé Maurey, sénateur de l'Eure, a remis le 26 octobre 2010 au Premier ministre, le rapport « Réussir le déploiement du très haut débit : une nécessité pour la France » sur les modèles d'investissement dans les réseaux de communications électroniques à très haut débit. Ce rapport est disponible à l'adresse www.gouvernement.fr. Ce rapport a été élaboré dans le cadre d'une mission, confiée par le Premier ministre par lettre en date du 25 février 2010, relative au déploiement des réseaux de nouvelle génération à très haut débit, dont l'objet principal était de conduire une réflexion prospective sur les scénarii et les modèles d'investissement pouvant être envisagés pour ces réseaux, au-delà de l'action des fonds issus de l'emprunt national. Le rapport insiste sur l'importance des enjeux industriels, économiques et sociétaux associés au déploiement des réseaux de nouvelle génération, notamment en fibre optique, qui représente un investissement considérable pour la prochaine décennie. Il souligne que les réseaux à très haut débit ne doivent pas être perçus comme un coût pour les finances publiques, mais comme un « investissement d'avenir ». Le très haut débit est en effet une condition indispensable au développement des entreprises et des futurs services à valeur ajoutée qui nécessiteront des débits plus élevés et symétriques. Conscient de ces enjeux, et afin d'atteindre l'objectif fixé par le Président de la République, qui demande que 100 % de la population ait accès au très haut débit en 2025, le Gouvernement a lancé en 2010 un programme national ambitieux en faveur du très haut débit, mobilisant 2 MdEUR au titre des investissements d'avenir comme le rappelle le rapport. Celui-ci souligne l'importance de l'engagement de l'État au travers de ce programme national et la forte mobilisation des pouvoirs publics, mais aussi la nécessité que l'État prenne des engagements complémentaires tant sur un plan politique que financier. M. Hervé Maurey formule ainsi plusieurs recommandations visant à permettre une mise en oeuvre efficace de la démarche d'aménagement numérique du territoire, via les schémas directeurs territoriaux et le programme national « très haut débit ». Il examine ensuite différentes modalités d'alimentation à terme, au-delà du programme des investissements d'avenir, du fonds d'aménagement numérique des territoires créé par la loi relative à la lutte contre la fracture numérique de décembre 2009. Il considère nécessaire que ce fonds soit abondé dès 2012 à hauteur de 660 MEUR, par an sur une durée de quinze ans. Plusieurs pistes sont analysées, et notamment celles d'une contribution de solidarité numérique, prélevée sur les abonnements mobiles et Internet fixe ainsi que d'une taxe sur les consoles de jeu et les téléviseurs. Par ailleurs, le rapport note que les populations qui attendront le plus longtemps l'arrivée de la fibre optique sont aussi celles qui ne bénéficient toujours pas aujourd'hui d'un accès au haut débit. Il souligne la nécessité, préalablement au déploiement du très haut débit, de garantir rapidement, à l'ensemble de la population, un accès effectif à un véritable « haut débit » à un coût abordable. Le rapport mentionne, parmi d'autres, la solution du service

universel en pointant les limitations. Il invite le Gouvernement à considérer l'ensemble des solutions possibles. Enfin, M. Hervé Maurey préconise que des points d'étape réguliers soient faits pour évaluer la mise en oeuvre des schémas directeurs et du programme national « très haut débit ». Le Premier ministre a ainsi demandé qu'un point d'étape soit fixé à l'automne 2011, permettant, d'une part, d'évaluer la dynamique des premiers déploiements engagés et d'en affiner les modèles d'investissement, et d'autre part, d'expertiser d'ici là les différents mécanismes de financement proposés par le rapport et leur nécessité au vu du rythme de dépenses des crédits des investissements d'avenir.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Moscovici](#)

Circonscription : Doubs (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97376

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Collectivités territoriales

Ministère attributaire : Industrie, énergie et économie numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 janvier 2011, page 13

Réponse publiée le : 22 mars 2011, page 2846